

Déclaration de la CISL sur la relance européenne (Bruxelles, 25-27 août 1955)

Légende: Le 25 août 1955, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) commente les décisions prises à Messine par les ministres des Affaires étrangères des six pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et rappelle son attachement à une coopération économique plus étroite entre les pays démocratiques d'Europe.

Source: La voix fédéraliste. Organe de l'Organisation Luxembourgeoise du Mouvement Européen. 1955, n° 3; 5e année. Luxembourg: Organisation Luxembourgeoise du Mouvement Européen. "Déclaration de la Confédération internationale des syndicats libres (Bruxelles, 25-27 août 1955)", p. 65-68.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit. Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés. Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_la_cisl_sur_la_relance_europeenne_bruuxelles_25_27_aout_1955-fr-99477e0c-5546-48ce-bc8c-dfaec6495cd9.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015



Déclaration de la Confédération internationale des syndicats libres (Bruxelles, 25-27 août 1955)

I.

1. La nécessité d'élever le niveau de vie et de réaliser ou de maintenir le plein emploi dans tous les pays est une raison décisive pour que les syndicats libres recherchent des solutions européennes aux problèmes économiques. Les syndicats libres revendiquent que chaque étape vers la coopération économique et l'intégration s'accomplisse dans le cadre d'une politique de plein emploi et de progrès social en général, comprenant une harmonisation des conditions sociales vers le haut.
2. L'utilisation optimale des ressources économiques des territoires européens avec recours aux techniques modernes doit servir à améliorer le bien-être des masses laborieuses et à renforcer la position économique et politique de l'Europe dans le monde. Il en résultera également de nouvelles et vastes possibilités pour l'élévation du niveau de vie des pays sous-développés extra-européens.
3. Une politique économique et sociale est d'une importance essentielle dans chaque pays, mais elle ne suffit pas en elle-même à résoudre les urgents problèmes européens. De nouvelles perspectives économiques et sociales s'ouvriront par la création d'un marché plus vaste. Le moment est venu pour l'Europe occidentale de prendre des mesures décisives vers une coopération économique plus étroite et vers l'établissement d'un marché commun.

II.

4. Depuis leur création, la Confédération Internationale des Syndicats Libres (C.I.S.L.) et l'Organisation Régionale Européenne (O.R.E.) ont été conscientes des perspectives de vie meilleure et de niveau de vie plus élevé offertes aux masses laborieuses par l'idée européenne. La C.I.S.L. et l'O.R.E ont inlassablement et vigoureusement préconisé l'expansion constante de la coopération économique et de l'harmonisation sociale.
5. L'Organisation Régionale Européenne de la C.I.S.L. et ses organisations affiliées, réunies à Bruxelles du 25 au 27 août 1955, réitèrent leurs déclarations antérieures en faveur d'une coopération économique plus étroite entre les pays démocratiques de l'Europe. De récents événements ont donné un nouvel essor à l'idée européenne, notamment la Conférence des Ministres de la C.E.C.A. à Messine et certaines propositions adoptées par l'O.E.C.E. En ce qui concerne la Résolution de Messine, il est toutefois regrettable que quelques objectifs importants contenus dans le Memorandum du Benelux n'aient pas été retenus.

III.

6. Les syndicats libres d'Europe se prononcent en faveur d'une libération progressive des échanges entre le maximum de pays européens et préconisent une réduction systématique et progressive des tarifs douaniers conduisant à un marché commun, à l'intérieur duquel le mouvement des marchandises ne sera plus entravé par des mesures protectionnistes ou autres restrictions.
7. Ces mesures de libération exerceront des répercussions si profondes sur la structure économique et les relations commerciales traditionnelles des divers pays, qu'il sera nécessaire, au cours de la période transitoire, d'harmoniser progressivement les politiques sociales et économiques de ces pays. Cette harmonisation aura surtout pour but de conserver aux travailleurs leurs possibilités d'emploi et même de les accroître, ainsi que d'éliminer toutes pratiques déloyales de concurrence.
8. Outre la libération progressive des échanges, des efforts devraient être entrepris par voie d'accords entre les pays, afin d'assurer aux travailleurs une plus grande liberté de mouvement. Dans ces accords devraient s'inscrire des garanties sociales tant pour les travailleurs émigrants que pour les travailleurs des pays d'immigration.

9. Afin d'atteindre les objectifs définis dans le présent chapitre, les syndicats libres appuient la proposition de Messine visant la création d'un fonds européen d'investissements. Ce fonds aurait en particulier pour tâche le développement des régions moins favorisées d'Europe.

IV.

10. Les syndicats libres, tout en préférant une coopération plus étroite, et si possible l'intégration générale de l'ensemble des économies de toutes les nations démocratiques d'Europe, reconnaissent les avantages de projets et de mesures visant à l'intégration d'industries particulières, même s'ils n'embrassent à l'origine que quelques pays.

11. Dans cet ordre d'idées, les syndicats libres soulignent que les organisations et méthodes de collaboration internationale traditionnelles s'avèrent incapables de résoudre les problèmes économiques qui se posent dans le domaine des transports. Le temps est donc venu d'établir une Autorité européenne chargée d'organiser les transports sur la base d'un plan conçu en vue d'équiper l'Europe d'un réseau de services de transport efficace, adéquat, économique et convenablement intégré.

12. Un autre domaine dans lequel l'intégration pourrait et devrait faire un progrès immédiat est celui de la production et de la distribution de l'énergie.

13. En cherchant des solutions à ces problèmes d'intégration partielle, il importe de tirer profit de l'expérience acquise par la C.E.C.A. Si plusieurs de ces communautés s'établissent en Europe, il faut prévoir des mesures assurant leur étroite coopération, à moins de créer, dans ce but, un organisme de coordination.

14. Les récentes découvertes dans le domaine de l'énergie atomique et de son utilisation dans des buts pacifiques ouvrent de nouvelles perspectives de progrès économique. Une collaboration étroite doit s'établir entre les pays européens lors de l'édification de cette nouvelle industrie, en vue de baser celle-ci sur un plan commun au service de toute l'Europe démocratique. Les syndicats libres de l'O.R.E. réclament un contrôle efficace sur la production atomique et souscrivent sans réserve à la déclaration de la Conférence de la C.I.S.L., qui s'est tenue à Bruxelles les 1er et 2 août 1955, définissant en détail les conditions dans lesquelles un tel contrôle doit être organisé. Ils approuvent également la Résolution prise en cette matière à Messine, où une organisation commune entre divers Etats a été envisagée afin d'assurer un développement pacifique de l'énergie atomique et prennent note des quatre clauses visant à amener cette réalisation. Etant donné l'importance que ce développement aura pour l'industrie et les travailleurs, la production de l'énergie atomique ne peut en aucun cas être confiée à des intérêts privés.

V.

15. L'O.R.E. et ses organisations affiliées saluent le fait que la Résolution de Messine reconnaît la nécessité d'une harmonisation progressive des conditions sociales des divers pays et déclarent que cette prise de position doit être suivie de mesures pratiques tendant à un réajustement progressif vers le haut.

16. Toutefois, tenant compte de l'expérience de la C.E.C.A. et des difficultés rencontrées par sa Haute Autorité dans son action sociale, du fait que les clauses du Traité qui s'y rapportent sont trop vagues ou restrictives, l'O.R.E. insiste pour qu'à l'avenir des garanties formelles et catégoriques soient inscrites dans tout traité créant une nouvelle communauté européenne, ou lors de la révision de celui de la C.E.C.A., rendant obligatoires les mesures d'harmonisation et de progrès social promises par la Résolution de Messine. Elle recommande à ses organisations affiliées de définir l'action commune qu'elles entendent mener, le moment venu, sur le plan international, afin de concrétiser l'esprit de solidarité qui unit les travailleurs européens.

VI.

17. Il est d'une importance capitale que les travailleurs se rendent pleinement compte de la partie qui se joue

et qu'ils soient de fermes soutiens des idéaux européens. Les syndicats libres estiment que les travailleurs doivent s'engager avec toute leur énergie dans cette bataille pour la coopération économique et sociale. L'O.R.E. exhorte les Centrales Nationales à propager et à renforcer systématiquement l'idée européenne, spécialement parmi leurs membres, afin de pouvoir exercer une influence grandissante sur les gouvernements hésitants ou réfractaires et d'assurer ainsi un progrès constant vers l'unification européenne.

18. Les propositions de Messine, comme toutes les initiatives pour la coopération et l'intégration européennes, ne peuvent avoir une suite fructueuse si elles ne sont appuyées par les travailleurs. Cet appui ne peut être assuré que si les travailleurs européens participent, dans une plus large mesure, par l'intermédiaire de leurs organisations, à toutes les négociations portant sur la réalisation de tels plans et sont représentés de façon adéquate dans tous les organes directeurs, administratifs et consultatifs de ces projets.

19. L'O.R.E. et ses organisations affiliées demandent aux travailleurs libres de l'Europe de lancer toutes leurs forces dans cette campagne pour la réalisation de ces objectifs.